Communiqué de presse
Le 25 novembre 2026

Santé financière des Petites Villes de Demain : un investissement toujours soutenu, dans un environnement financier plus contraint

L'AFL, la banque des collectivités locales, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'Association des Petites Villes de France (APVF) publient la 6ème édition du Baromètre de la santé financière des Petites Villes de Demain (PVD). Réalisée à partir de la note financière attribuée par l'AFL à chaque collectivité, cette étude analyse la trajectoire budgétaire des communes engagées dans le programme PVD sur la période 2019-2025.

À l'issue du mandat municipal, cette nouvelle édition confirme une tendance de fond : les communes PVD ont maintenu un niveau d'investissement dynamique tout en préservant leurs grands équilibres financiers.

Six années d'observation de la santé financière des Petites Villes de Demain

Depuis 2020, l'AFL, l'ANCT et l'APVF croisent leurs expertises pour suivre la santé financière des communes engagées dans le programme PVD.

Cette 6ème édition du Baromètre permet ainsi de dresser le bilan d'un mandat marqué par des crises successives et un environnement budgétaire de plus en plus contraint. Malgré ce contexte, l'effort d'investissement des petites villes a été important.

« *Cette nouvelle édition nous montre qu'en dépit des difficultés que notre pays traverse, les communes PVD gardent le cap du sérieux budgétaire et de l'investissement : la dynamique se poursuit au service de la revitalisation des centres-villes, avec un recours raisonnable à l'emprunt. Ces résultats confortent la dynamique engagée et la poursuite du programme aux côtés des élus.* »

Christophe Bouillon, maire de Barentin, Président de l'APVF et Président du Conseil d'administration de l'ANCT.

Focus méthodologique

La note AFL attribuée à chaque collectivité (de 1 à 7, 1 étant la meilleure) repose sur trois critères :

- La solvabilité (55 %),
- Le poids de l'endettement (20 %),
- Les marges de manœuvre budgétaires (25 %).

Les données agrégées permettent d'analyser la trajectoire financière des communes PVD et de la comparer à celles des autres communes de taille similaire.

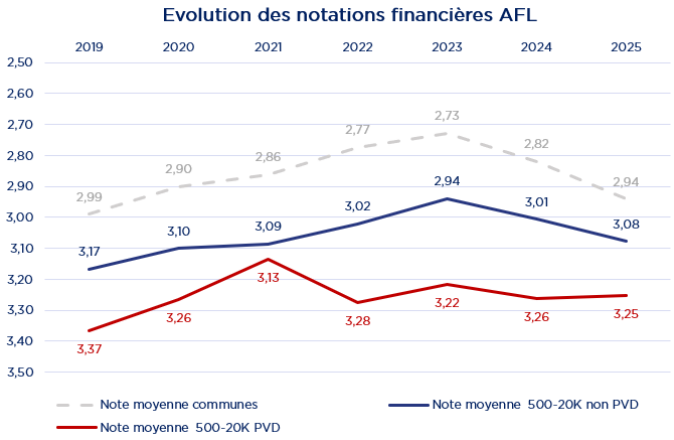
« Ce Baromètre confirme la capacité des communes PVD à préserver leurs équilibres et à poursuivre leurs investissements pour continuer de porter des projets essentiels. À l'heure où les contraintes pesant sur les finances locales s'accentuent, préserver notre capacité à investir est complexe mais plus que jamais nécessaire pour répondre aux besoins de nos administrés et préparer l'avenir de nos territoires. »

Romain Colas, Maire de Boussy-Saint-Antoine, Vice-président de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et membre du Conseil d'administration de l'AFL-ST.

Une situation financière globalement stable sur l'ensemble du mandat

En 2025, la note financière moyenne des communes PVD s'établit à **3,25** contre 3,26 en 2024 et 3,37 en 2019. Elle témoigne d'une situation financière globalement stable sur l'ensemble du mandat.

Les communes hors programme conservent une notation légèrement plus favorable, mais la répartition des notes reste comparable entre les deux groupes.



Un investissement toujours plus soutenu en 2025

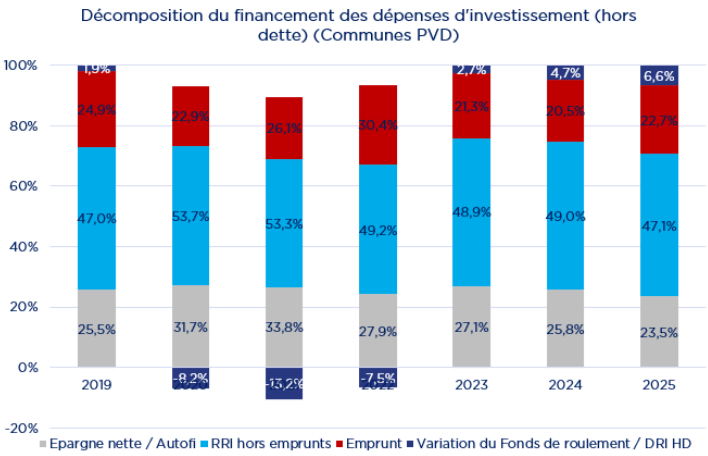
C'est l'un des principaux enseignements de cette 6ème édition : **l'investissement des communes PVD poursuit sa progression.**

Entre 2019 et 2025, leurs dépenses d'équipement par habitant ont augmenté de **51 %**, dont **+6,7 % entre 2024 et 2025**, en cohérence avec la dynamique de fin de cycle électoral. Elles atteignent ainsi environ **501 euros par habitant en 2025**, contre 432 euros pour les communes comparables hors programme. Les communes PVD investissent donc, en moyenne, **16 % de plus par habitant** que leurs homologues hors dispositif.

L'ingénierie apportée par le programme a notamment permis aux communes de mieux identifier leurs besoins, structurer leurs stratégies et optimiser la planification des projets.

Un recours à l'emprunt plus important, mais une dette qui reste maîtrisée

Pour financer leur effort d'investissement, les communes PVD mobilisent moins leur autofinancement, qui représente **23,5 % de leurs dépenses d'investissement en 2025**, que les communes hors programme (27,1 %).



Elles ont ainsi davantage recours à l'emprunt et aux recettes d'investissement, tandis que la contribution du fonds de roulement reste comparable.

Leur solvabilité reste néanmoins maîtrisée. Leur **taux d'endettement**, bien que supérieur à celui des communes comparables, a reculé d'environ **19 points depuis 2019**, pour atteindre **71,2 % en 2025**. Avec un **taux d'épargne brute de 16,8 %**, les communes PVD conservent des marges de manœuvre pour poursuivre leurs investissements.

Des situations différentes selon le rôle de centralité

Enfin, l'analyse par niveau de centralité fait apparaître des situations contrastées :

- **Les communes de centralité locale** voient leur situation financière s'améliorer et se distinguent par un investissement particulièrement dynamique, avec des dépenses d'équipement qui atteignent **553 euros par habitant**.
- **Les communes de centralité intermédiaire**, qui constituent le cœur du programme PVD, conservent une capacité d'épargne supérieure aux communes non-PVD et poursuivent leurs investissements.
- **Les communes de centralité structurante** continuent également d'investir davantage que leurs homologues hors programme, malgré une évolution moins favorable de leur épargne en 2025.

Cliquez pour découvrir le Baromètre en intégralité.

Ce qu'il faut retenir :

- **Un investissement toujours dynamique :** +51 % de dépenses d'équipement par habitant entre 2019 et 2025.
- **Un effort supérieur aux communes hors programme :** les PVD investissent 16 % de plus par habitant.
- **Des équilibres financiers préservés :** la note financière moyenne reste stable à 3,25/7.
- **Un recours plus important à l'emprunt pour accompagner l'investissement,** mais un taux d'endettement qui a diminué d'environ 19 points depuis 2019.

À propos de l'AFL, la banque des collectivités locales

« *Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants* ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir, tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé plus de 14 milliards d'euros et compte aujourd'hui 1300 actionnaires.

Plus d'informations : www.afl-banque.fr

À propos de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, l'ANCT a pour objectifs de renforcer la cohésion sociale et de réduire les inégalités territoriales en apportant des réponses adaptées aux projets des collectivités territorialesPlus d'informations : www.anct.gouv.fr

À propos de l'Association des Petites Villes de France (APVF)

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'Outre-mer.

Plus d'informations : www.apvf.asso.fr

Contacts presse

AFL
Justine GUIGUES – Chargée des relations presse
justine.guigues@afl-banque.fr – 06 74 94 29 66

ANCT / APVF
relations.presse@anct.gouv.fr